

ACTION URGENTE

UN MILITANT DES DROITS HUMAINS RISQUE LA TORTURE

Zhao Lianhai, qui cherche à obtenir justice pour les familles touchées en 2008 par le scandale du lait en poudre contaminé, a été arrêté le 13 novembre 2009 et est actuellement en détention provisoire à Pékin, où il attend son procès. Il risque de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Zhao Lianhai était en détention depuis près de trois mois lorsqu'il a pu rencontrer son avocat pour la première fois, le 2 février. D'après son avocat, il a été interrogé de manière intensive par six policiers différents, parfois au milieu de la nuit.

Le 2 février, son avocat a obtenu le document remis au procureur par la police. Ce document accusait Zhao Lianhai d'avoir « provoqué un incident » (Code Pénal, article 293), affirmant qu'il avait « utilisé l'affaire du lait contaminé pour inciter la population à manifester devant le tribunal intermédiaire de Shijiazhuang, dans la province du Hebei, ainsi que devant les cours des districts de Daxing et Fengtai, à Pékin, troublant ainsi l'ordre social ». Il l'accusait également d'avoir « utilisé l'affaire du viol de la requérante Li Ruirui par un agent de sécurité alors qu'elle était assignée à résidence pour pousser des personnes à se rassembler au bureau de la Sécurité publique de Pékin, sous prétexte de signaler un viol, dans le but de provoquer des troubles ».

Son avocat a indiqué que le procureur étudie désormais le dossier. S'il accepte l'affaire, Zhao Lianhai passera en jugement. Il est actuellement détenu au centre de détention de la police de Daxing. Il n'a pas pu voir sa famille depuis son arrestation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Zhao Lianhai, qui est privé de liberté pour n'avoir fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- engagez-les à faire le nécessaire pour qu'il lui soit permis d'entrer en contact avec ses proches et ses avocats, ainsi que de recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- exhortez-les à garantir que cet homme ne sera pas torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez-leur instamment de cesser de prétexter des infractions définies en termes vagues pour museler les défenseurs des droits humains.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 17 MARS 2010 :

Premier ministre de la République populaire de Chine :

WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine

Fax : +86 10 65961109 (via le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Your Excellency / Monsieur le Premier ministre,*

Directeur du bureau de la Sécurité publique de Pékin :

MA Zhenchuan Juzhang
Beijingshi Gong'anju
9 Dongdajie, Qianmen
Dongchengqu
Beijingshi 100740
République populaire de Chine

Fax : +86 10 65242927

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur,*

Copies à :

Directeur du département de la Sécurité publique du district de Daxing :

Chen Debao Juzhang
35 Xi Dajie, Huangcun
Daxing Qu, Beijingshi 102600
République populaire de Chine

Fax : +8610 69204640 (via le gouvernement du district de Daxing)

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 311/09. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/064/2009/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT DES DROITS HUMAINS RISQUE LA TORTURE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 13 novembre dans la soirée, une dizaine de policiers sont entrés au domicile de Zhao Lianhai et l'ont emmené au poste de police du district de Daxing. Au moment de son arrestation, les agents lui ont présenté un mandat sur lequel ne figurait pas le motif de son placement en détention. Les policiers ont également perquisitionné chez lui et ont confisqué deux ordinateurs, des clés USB, des DVD, des T-shirts de campagne, un appareil photo, un magnétoscope et un carnet d'adresses.

L'après-midi suivant, la police a remis à l'épouse de Zhao Lianhai une notification de sa détention indiquant que son mari avait été placé en détention de droit commun, soupçonné d'avoir « provoqué un incident ».

Les parents dont les enfants sont tombés malades ou, dans certains cas, sont morts après avoir consommé des produits laitiers contaminés par de la mélamine en 2008 mènent campagne, depuis, pour que justice leur soit rendue. Le fils de Zhao Lianhai fait partie des enfants tombés malades après avoir bu du lait frelaté et cet homme était l'un des chefs de file des parents cherchant à obtenir réparation. Il a organisé un groupe d'entraide pour les parents, une campagne en faveur de bilans de santé réguliers pour les victimes, et il a créé un site Internet (<http://www.jieshibaobao.com>, en chinois). Il a également aidé des parents à intenter une action en justice contre les sociétés qui avaient produit le lait frelaté, en rassemblant et en structurant des informations sur chaque cas.

En Chine, les défenseurs des droits humains qui essaient de rendre compte des violations, qui remettent en question des mesures jugées politiquement sensibles, ou qui tentent de rallier d'autres personnes à leur cause, risquent fortement de subir des atteintes à leurs droits fondamentaux. De nombreux militants, considérés par Amnesty International comme des prisonniers d'opinion, sont incarcérés à l'issue de procès motivés par des considérations politiques, tandis que d'autres, de plus en plus nombreux, sont assignés à domicile et soumis à une surveillance intrusive de la police, avec des gardes postés en permanence autour de chez eux.

Ces pratiques - contrôles policiers, surveillance et arrestations arbitraires - sont de plus en plus employées par la police contre les militants et les membres de leurs familles, en particulier à l'occasion de manifestations publiques importantes. Avant la visite en Chine du président américain Barack Obama, du 15 au 18 novembre, des policiers ont été postés devant les domiciles de nombreux militants et signataires de pétitions à Shanghai, à Pékin et dans d'autres villes, et en ont conduits hors de la capitale. Certains de ces militants sont retenus dans des lieux de détention souvent connus sous le nom de « prisons noires ».

Action complémentaire sur l'AU 311/09, ASA 17/007/2010, 4 février 2010

